

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 MAI 2025 à 19H00



N°054/2025 – Actualisation des tarifs municipaux pour facturation à des tiers lors de dégâts causés à la propriété communale

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **4** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absente : **1** – Votants : **24**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 7 MAI, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 30 avril 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs : BOUVARD Patrick, (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), CHAUDET Lydie, (pouvoir donné à Sylvie BULIARD), SAUDRAIS Nadia (pouvoir donné à Marc BOILEAU), VAUGEOIS Patrick (pouvoir donné à Guillaume FAUVET).

ETAIT ABSENTE : Madame GONGUET Nathalie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Rita MONTEIRO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Monsieur le Maire expose que les agents municipaux sont amenés à intervenir pour le compte de tiers, du fait de négligence ou de manque de civisme, lorsque l'intérêt général, l'urgence ou la reprise de désordre causé par un tiers le justifie (réparation de biens publics, de travaux publics, etc.).

Ces interventions représentent un coût pour la collectivité (main d'œuvre et coût d'utilisation du matériel) et peuvent perturber l'organisation des services techniques.

C'est pourquoi par délibération n°050-2021 en date du 7 juillet 2021, le conseil municipal a validé l'instauration de tarifs municipaux pour refacturation à des tiers lors de dégâts causés à la propriété communale.

Malgré l'inflation et la hausse des charges de personnel, ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2021. En conséquence, il est proposé de revaloriser l'ensemble des tarifs de l'ordre de 10% :

1 – Intervention du personnel

L'unité de facturation est l'heure, ce coût horaire moyen est défini pour chaque catégorie statutaire :

	Coût 2021	Coût 2025
Coût horaire moyen pour un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	23,50 €	25,85 €
Coût horaire moyen pour le policier municipal ou l'adjoint au directeur des services techniques	30,50 €	33,55 €

Publication : 14/05/2025

Frais de structure

Ces frais seront appliqués par la commune dans ses facturations, ils correspondent à tous les frais annexes engendrés par la gestion en régie (visite médicale, formation, habillement, EPI, etc.).

Ce taux s'établit à 23 %.

2 – Véhicules, engins de chantier et matériels spécifiques

L'unité de facturation est l'heure, le temps de facturation débute à la sortie du véhicule/engin/matériel de l'entrepôt et s'achève à son retour dans celui-ci.

Il convient obligatoirement d'ajouter le coût horaire du conducteur au coût de mise à disposition.

	Coût horaire 2021	Coût horaire 2025
Véhicule berline ou fourgonnette	25,00 €	27,50 €
Fourgon	35,00 €	38,50 €
Camion charge utile 3,5 à 7 tonnes	45,00 €	49,50 €
Camion charge utile supérieure à 7 tonnes	55,00 €	60,50 €
Benne	5,00 €	5,50 €
Tractopelle ou tracteur agricole équipé	50,00 €	55,00 €
Tondeuse autoportée 150 cm de coupe	40,00 €	44,00 €
Tondeuse autotractée 50 cm de coupe	30,00 €	33,00 €
Tronçonneuse avec lamier	20,00 €	22,00 €

3 – Cas spécifique des dégâts à la propriété communale

	Coût unitaire 2021	Coût unitaire 2025
Dessouchage et remplacement d'un arbre	700,00 €	770,00 €
Panneau de signalisation de police avec film rétroréfléchissant :		
Taille miniature	50,00 €	55,00 €
Taille petite	100,00 €	110,00 €
Taille normale	200,00 €	220,00 €
Panonceau M9	30,00 €	33,00 €
Mât en acier avec collier de fixation	70,00 €	77,00 €
Mât de jalonnement avec collier de fixation	300,00 €	330,00 €
Panneau jalonnement – Longueur inférieure à 1,90 m et hauteur inférieure à 0,40 m	600,00 €	660,00 €
Panneau jalonnement – Longueur comprise entre 1,90 m et 2,50 m, hauteur comprise entre 0,40 m et 0,75 m	1200,00 €	1320,00 €
Panneau jalonnement – Longueur supérieure à 2,50 m, hauteur supérieure à 0,75 m	2200,00 €	2420,00 €
Barrière mobile type vauban	40,00 €	44,00 €
Potelet acier fixe	150,00 €	165,00 €
Potelet en bois	80,00 €	88,00 €
Arceau de protection acier	150,00 €	165,00 €
Potelet acier amovible	650,00 €	715,00 €
Barrière fixe	500,00 €	550,00 €
Barrière amovible	800,00 €	880,00 €
Balise plastique J11	40,00 €	44,00 €
Barrière pivotante	900,00 €	990,00 €
Parc à vélos	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 350,00 €	385,00 €
Corbeille à papiers	001-210103446-20250507-054-2025-DE 800,00 €	880,00 €
Banc	Accusé certifié exécutoire 650,00 €	715,00 €

Réception par le préfet 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

Délibération n°054-2025 du 7 mai 2025 (suite) – 3 –

	Coût au m² 2021	Coût au m² 2025
Remise en état de massif planté (main d'œuvre et fourniture)	140,00 €	154,00 €
Remise en état gazon (main d'œuvre et fourniture)	15,00 €	16,50 €

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Finances-Ressources humaines le 23 avril 2025,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE les coûts actualisés sus-indiqués dans le cadre de la facturation aux tiers des interventions d'agents communaux pour leur compte ou en reprise des désordres qu'ils auront pu occasionner,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



La secrétaire
Rita MONTEIRO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250507-054-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/05/2025
Publication : 14/05/2025